

Règlement intérieur

Introduction

- Le CRB accueille toute personne désirant pratiquer le badminton en loisir ou en compétition. Si tous viennent dans le même esprit, les motivations des uns et des autres (loisir ou compétition) font que tout doit être mis en œuvre afin de favoriser les échanges et de créer un esprit club.

Pratique sportive

- Tout licencié peut participer aux compétitions.
- Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue adaptée à la pratique du badminton notamment des chaussures de salle réservées exclusivement à une pratique intérieure.
- L'accès aux installations nécessite d'être licencié au club. En conséquence, les membres du club désirant accueillir un invité ponctuel doivent au préalable obtenir l'accord du bureau. Le joueur invité devra signer une décharge.
- Il est strictement interdit de fumer dans les enceintes sportives. Les locaux doivent être maintenus propres.

Respect humain et discipline

- Il est demandé aux joueurs de rester respectueux et courtois sur les terrains et en dehors. Les jets de raquette ou injures pourront être sanctionnés.
- Il est demandé aux joueurs de privilégier les doubles les soirs d'affluence. Il est fait appel au bon sens de chacun afin de ne pas mobiliser les terrains et de permettre à chacun de jouer. En cas d'invitation extérieure ponctuelle autorisée, les membres du club restent prioritaires pour l'accès aux terrains.
- Les volants sont à la charge des adhérents. Chaque joueur devra se munir d'un nombre de volants suffisants afin de partager équitablement. Le club peut leur en fournir à prix préférentiel.
- Il est prié d'utiliser les vestiaires pour se changer. Aucun membre ne doit être vu en sous-vêtement dans la salle.

Les effets personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire. -

Tout joueur quittant son terrain doit impérativement ranger poteaux et filets, après avoir observé qu'il ne reste pas d'autres utilisateurs.

- Nous demandons à l'ensemble des joueurs d'avoir libéré la salle cinq minutes avant l'horaire officiel de fermeture.

Pour les mineurs

Les enfants sont amenés par leurs parents et repartent avec eux après le cours. Tout licencié manquant à ces principes se verra sanctionné, soit par avertissement, soit par une exclusion temporaire ou définitive du club, à l'appréciation des membres du bureau.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris

connaissance du règlement intérieur et en accepte les principes.